

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2022

Référence
42_2022

L'an 2022 et le 8 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Objet de la délibération
Droit de préférence sur la vente d'une parcelle de terrain

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie,
MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. JENNEPIN Patrick ;
MM : ANTOINE Jérôme à M. DENEUX François ; CANARD Stéphane à M. RABIN Patrice

Absent(s) : MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, SONZOGNI Jean-Luc

Date de la convocation
22/08/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Date d'affichage
22/08/2022

Objet de la délibération : **Droit de préférence sur la vente d'une parcelle de terrain**

Vote
MAJORITE Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Suite à la vente d'une propriété boisée situé sur le secteur « Le bout de Rolu », parcelle ZD2 de 1Ha0063ca.

Vu l'article L.331-24 du code Forestier la commune a un droit de préférence sur l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 08/09/2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Et

Publication ou notification du :
31/08/2022

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/09/2022
Le Maire
François DENEUX

